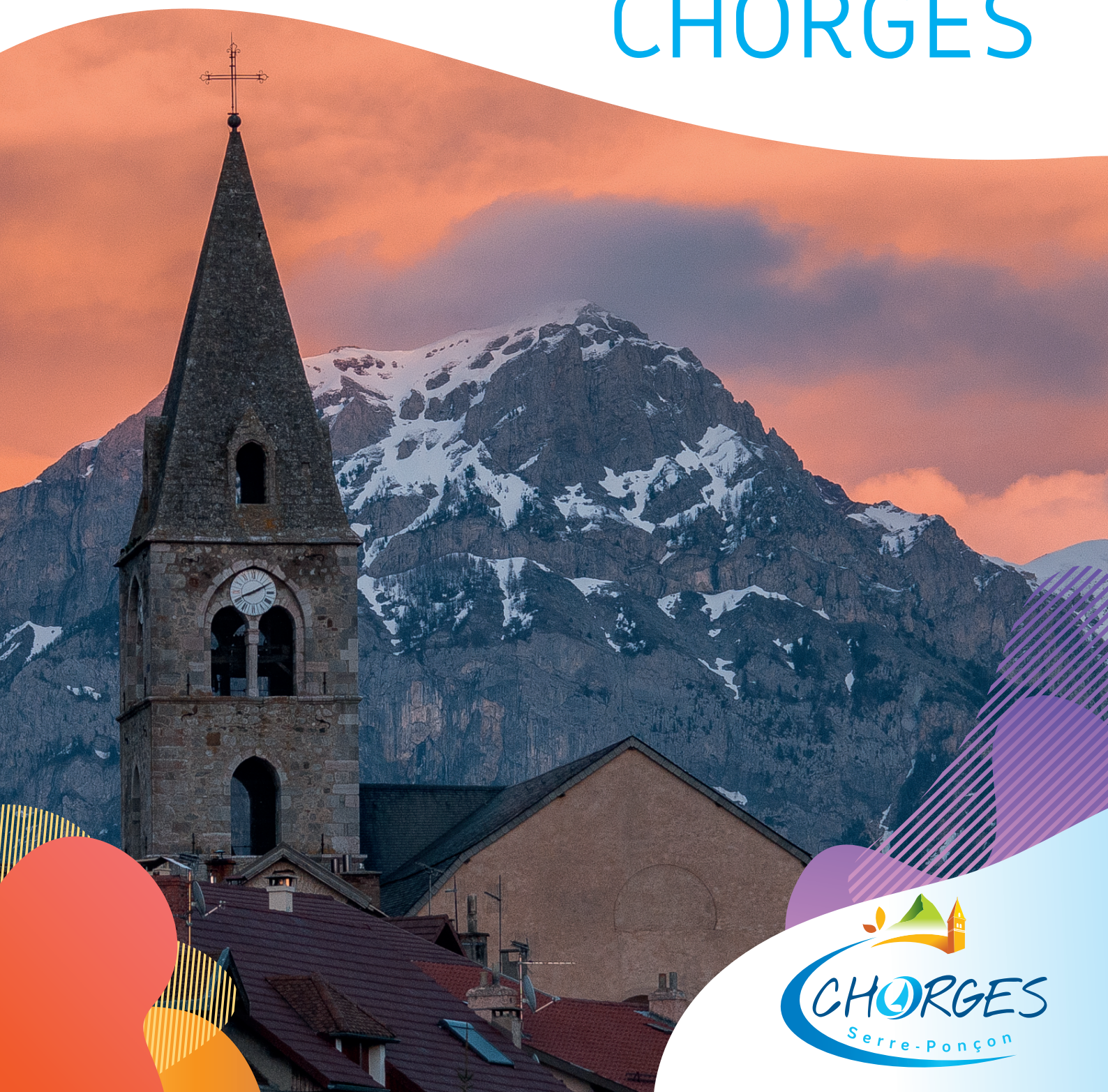


JANV. 2024

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE CHORGES



Sommaire/Service infos p.2

Edito du Maire p.3

Attractivité du territoire p. 4-8

**Aménagement/
Projets majeurs** p. 9-12

**Développement durable/
Environnement/
Déplacements** p.12-15

**Solidarité/Enfance/
Jeunesse** p.16-18

Culture/Vie associative p.19-21

État-civil p.22-23

Infos diverses p.24



MAIRIE DE CHORGES
Grande Rue - 05230 CHORGES
Tél : 04 92 50 60 30
Fax : 04 92 50 39 28

HORAIRE ACCUEIL MAIRIE
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h
mairie@mairie-chorges.fr
www.mairie-chorges.fr

Directeur de la publication
Christian DURAND

Rédaction, conception, mise en page
Service communication, Agents communaux
et Conseil Municipal

Photo de couverture : Christian Mérentier

Crédits photos : Shutterstock, Christian & Jany Mérentier,
Morgan Dresse, Hélène Photographie
Julie Astier, Le Naturographe, Rémi Morel
Fred Manuel, Norman Lancelot, Freepik

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Édito du Maire

Une nouvelle année commence dans un contexte mondial très difficile sur le plan économique bien sûr mais surtout avec des conflits qui se développent dans plusieurs régions du monde. La guerre en Ukraine qui n'en finit pas, celle entre Israël et le Hamas avec des risques d'extension dans plusieurs pays du Proche-Orient mais également dans certains pays d'Afrique provoque des conséquences humaines terribles. Des répercussions sur notre vie de tous les jours sont inévitables. Le coût de l'énergie, et des matières premières vont cette année encore grever notre budget.

Le dérèglement climatique avec des épisodes de plus en plus marqués de sécheresse et de pluies compliquent sérieusement la gestion du quotidien. Nous avons été épargnés par les catastrophes du mois de décembre mais des communes proches sont elles très touchées. Une surveillance accrue des torrents des Moulettes et des Réallons a été mise en place par les services technique, et les élus et heureusement aucune conséquence notable n'est à signaler.

Les neiges du printemps 2023 ont permis un remplissage du lac optimal et la saison d'été s'est déroulée dans les meilleures conditions avec une forte fréquentation de nos différents sites touristiques. Les navettes hivernales et estivales à destination de Réallon et de Chanteloube ont connu un franc succès, elles seront reconduites, cette année.

L'année 2023 nous a permis de terminer les études de plusieurs projets importants. Les plans de financement seront finalisés en début d'année. C'est une priorité avant de commencer tout travaux.

■ La restauration de l'église Saint-Victor débutera en début d'année après avoir pris du retard dû aux choix des entreprises. La première tranche (d'une durée d'environ 11 mois) marquera le début d'un chantier qui durera au moins trois ans pour aboutir à une restauration complète.

■ La rénovation thermique de la BNPA et de la cuisine centrale débutera en octobre. Ces travaux permettront des économies d'énergie. Le permis de construire doit être déposé prochainement.

■ Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) suit son cours avec la mission du maître d'oeuvre et un dépôt de permis de construire déposé prochainement.

■ L'étude de requalification du centre-ville dans le cadre de « Petite Ville de Demain » se termine et va nous permettre d'avoir un fil rouge pour plusieurs années. La première opération décidée est la sécurisation des cheminements en centre-ville avec l'établissement d'une « zone de rencontre », ainsi que la suppression du stationnement sur la place Lesdiguières afin de la mettre en valeur et la fontaine classée aux titres des Monuments Historiques. Des aménagements seront réalisés prochainement. Les activités habituelles sont toujours aussi denses avec la propreté, l'entretien de nos bâtiments, des voies communales...

Nous souhaitons avoir une vision à moyen et à long termes prenant en compte l'attractivité de notre ville et l'évolution de notre population.

Le CCAS conduit une politique familiale tournée vers les jeunes ainsi que vers les seniors, et organise différentes actions sociales.

C'est grâce au travail des agents et des élus qui œuvrent tout au long de l'année que l'ensemble des actions déployées sont possibles. Je tiens particulièrement à les remercier chaleureusement pour leur travail quotidien.

Je vous souhaite à toutes et tous et au nom de toute l'équipe municipale une bonne et heureuse année 2024.



Christian DURAND
Maire de Chorges





Terre de Jeux 2024

Chorges a obtenu le label "TERRE DE JEUX 2024"

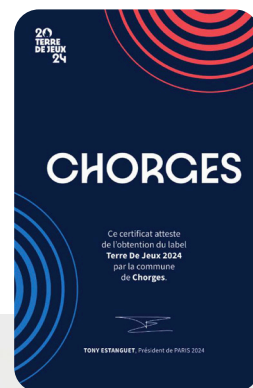
« Terre de Jeux 2024 » (TDJ) est un label créé par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP). Il a pour ambition que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétitions et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

Le 21 octobre dernier le label « Terre de Jeux 2024 » a été remis à la Commune de Chorges par le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Présentation du projet global « Terre de Jeux 2024 » à Chorges :

Il marque le coup d'envoi de plusieurs initiatives sur notre territoire caturige :

- Mettre en avant les associations et les équipements sportifs de la commune ;
- Favoriser la pratique sportive du plus grand nombre et sous toutes ses formes ;
- Créer une dynamique de réseau « inter-associations » ;
- Établir une programmation de tous les événements sportifs et / ou en lien avec les Jeux Olympiques pour favoriser leur communication plus largement.



Les 1^{ères} actions identifiées :

- Carnaval des Jeux Olympiques, porté par l'association Mouv'in Chorges le 6 Avril 2024
- Organisation d'un séjour « Jeux presque Olympiques » pour les enfants de l'ACM à la BNPA (22 au 26 Avril 2024)
- Challenge Sportif à destination des familles sur le week-end du 22 et 23 Juin avec stand promotionnel des associations participantes
- Projets avec les écoles - À définir
- Diffusion des JO sur écran géant et animation d'une « Fan zone » (26 Juillet - 11 Aout 2024) Baie Saint-Michel. Devant l'Ecole de Voile de la BNPA

Camping saison 2023

De nombreuses nouveautés au Camping municipal de la Baie Saint-Michel

L'hiver 2023 a été riche en travaux avec un sanitaire entièrement remis à neuf, l'installation d'une barrière à lecture de plaques d'immatriculation, une nouvelle aire de jeux, la création d'un second boudrome, la réalisation d'un carport en bois pour accueillir les campeurs en cas d'intempéries.

Le camping poursuit également son engagement en faveur du Slow Tourisme avec l'aide financière de l'Ademe : création un chalet de recharge pour les vélos électriques auto-alimenté par des panneaux photovoltaïques qui a permis au camping d'obtenir le label accueil vélo ;

- **Mise en place d'une table de lecture pour découvrir la faune et la flore** présente dans le camping grâce à des cubes de présentation que les enfants doivent faire correspondre ;

- **Installation d'un panneau d'affichage spécifiant des écogestes demandés aux campeurs** (tri sélectif avec distribution de sacs poubelle jaune, compost, sensibilisation aux économies d'eau et d'électricité).

La saison d'été s'est très bien déroulée : les touristes ont été plus nombreux au mois d'août après un mois de juillet un peu plus calme que les saisons précédentes !

Pour la 1^{ère} année, nous avons organisé des activités sportives et de détente (tir à l'arc, yoga, réveil musculaire et activités sportives pour les plus jeunes), les clients ont apprécié ces nouveaux services.

En 2024, le camping ouvrira ses portes du 20 avril au 03 novembre 2024 avec de nouveaux aménagements.

CHIFFRES CLÉS

Nombre de nuitées :
18 207 nuitées
+14,74 % par rapport à 2022

Fréquentation sur les ailes de saison
7 % de progression





Attractivité du territoire



L'implication des agents communaux pour le développement et l'attractivité de Charges

Les élus de Charges ont à cœur de proposer des services diversifiés répondant aux attentes de la population. Ils s'appuient sur les forces vives que sont les agents communaux et leurs différents domaines de compétences.

Ils sont environ 100 agents à travailler toute l'année, et environ 120 en saison estivale. Sur la totalité de l'année civile, cela représente 68 équivalents temps plein à la mairie et 18 équivalents temps plein au CCAS.

Les charges du personnel représentent, pour la commune 47 % du budget général et pour le CCAS 78 % de ce budget autonome.

Les agents ont de nombreuses missions et oeuvrent chaque jour pour :

■ Faire fonctionner les services présents sur le territoire : la médiathèque (4 agents), la crèche (8 agents et 1 saisonnier), l'accueil de loisirs (10 agents et 3 agents saisonniers), les restaurants scolaires (9 agents), la cuisine centrale (6 agents), le portage à domicile (1 agent) ;

■ Assurer l'entretien, la propreté et l'embellissement des espaces publics, garantir l'entretien des voies et des réseaux publics, assurer l'astreinte technique 7 jours/7 ;

■ Organiser 24h/24 la logistique pour les manifestations sportives/culturelles/associatives ; 13 agents du Centre Technique Municipal (CTM), 2 saisonniers en été, la responsable administrative et la technicienne voirie réseaux ;

■ Gérer et rénover le parc automobile et le matériel ; le patrimoine mobilier et immobilier de la commune ; les mêmes 13 agents du CTM et la technicienne patrimoine bâti/énergie ;

■ Assurer le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des bâtiments communaux (écoles, crèche, cantine, salle des fêtes, salles et locaux communaux) 6 agents polyvalents et 2 agents assurant exclusivement l'entretien de la crèche ;

■ Déneiger les 80 km de voiries ;

■ Accueillir les administrés et assurer les services liés aux compétences spécifiques de la commune (accueil, état-civil, cimetière, élections, cartes d'identité, passeports, eau) avec 4 agents ;

■ Coordonner les services « Enfance-jeunesse » et optimiser le service rendu par le guichet unique avec 2 agents ;

■ Assister les enseignants par le savoir-faire des agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle avec 4 agents ;

■ Assurer la sécurité des administrés et veiller à la bonne organisation du marché dominical (service Police) avec 2 agents ;

■ Accompagner les associations avec 1 agent ;

■ Développer et aménager le territoire pour aujourd'hui et pour demain (services urbanisme et projets) avec 3 agents ;

■ Être une destination sportive et touristique : BNPA (2 agents et 2 saisonniers), école de voile (environ 8 à 10 saisonniers), camping municipal (2 agents et 4 saisonniers), service des animations touristiques (1 agent) et assurer le bon fonctionnement des navettes estivales Chanteloube en régulant le stationnement (3 saisonniers) ;

■ Accompagner le déploiement de tous ces services par le biais des 3 services supports (finances, ressources humaines, communication, respectivement 2, 4 et 1 agents) et sous la coordination du directeur général des services, assisté d'une facilitatrice (2 agents).

CHORGES OBTIENT LE SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LA STRATE 10 000-20 000 HABITANTS

Après avoir obtenu le classement « **Station de Tourisme** » en 2022, la commune s'est vu attribuer le statut de commune surclassée démographiquement.

Les différents recensements nécessaires à la constitution du dossier (nature d'hébergement, nombre de structures, nombre de lits) ont permis aux services de l'Etat d'évaluer la population touristique moyenne à près de 8 000 personnes, ce qui, ajouté à la population locale et permanente (3141 habitants au dernier recensement) classe Chorges dans la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Si le classement en « Station de Tourisme », permet à la commune de percevoir directement le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations, le surclassement démographique permet de majorer l'indemnité des cadres municipaux, d'ouvrir des emplois fonctionnels supplémentaires et de recruter des agents sur un grade supérieur.

Ces distinctions témoignent de l'attractivité et du développement touristique souhaité par la municipalité de Chorges.

Animation 2024

Création d'un parcours photographique à ciel ouvert

La commune accueillera prochainement un parcours photographique grand format en extérieur. Tout au long d'un cheminement qui reste encore à préciser ; **50 tirages sur panneaux grand format seront proposés aux visiteurs.** Les photographies seront renouvelées en fonction des thématiques et temps forts que la commune souhaite mettre en avant.

Cette année, dans le cadre du label Terre de Jeux (Jeux Olympique 2024), la commune lance un appel à la population afin de collecter des photographies récentes ou anciennes sur le thème du sport sur notre territoire.



Animations rétrospectives 2023

Les 40^{ème} Journées Européennes du Patrimoine avaient pour thèmes : le « Patrimoine vivant » et le « Patrimoine du sport », retour sur ces journées à Chorges !



Nos concours en 2023, une vraie réussite et de nombreux participants !



La mairie remercie l'ensemble des participants, et les associations (Amicale Laïque, les Feynerons) ainsi que l'ACM pour leur investissement. Vos initiatives contribuent à embellir notre commune et lui donner une âme. Voici les gagnants des concours :

CONCOURS BALCONS ET JARDINS FLEURIS : Pour la partie « Jardins fleuris » la gagnante est Valentin Aurore ; concernant les « Balcons fleuris » les gagnantes sont Fauveau Catherine, Arnold Josette et Courby Aurélie . Notre « Coup de cœur » Mr Gilles Ferrand pour l'entretien d'espace public.

CONCOURS DE NOËL : Pour la partie « Décoration de Sapins » la gagnante est Jessica Boileau, concernant la « décoration Balcon/Terrasse » il y a deux gagnantes Aurélie Courby et Josette Arnold, et pour la « décoration des Maisons » les gagnants sont M^{me} et M^r Cleret / Pizet.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de CHORGES a pour obligation d'effectuer le recensement de sa population. Pour rappel, le dernier recensement date de 2018.

Aussi, elle a prévu de réaliser le recensement du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus une commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Procédure à suivre

Vous pouvez vous recenser en ligne sur le site **le-recensement-et-moi.fr** avec les codes d'accès qui vous seront fournis. Cette procédure est plus simple, plus rapide, plus écologique et également plus économique pour la commune.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papiers pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez pas reçu le document d'ici le 10 février 2024 ou pour toutes autres questions, merci de contacter :

la Mairie de Chorges : 04 92 50 60 30
ou mairie@mairie-chorges.fr
le-recensement-et-moi.fr

Aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)



Après 2 ans d'études de maîtrise d'œuvre, **le permis de construire a finalement été déposé au cours de l'été 2023 et accordé le 28/11/2023**. Les bureaux d'études travaillent donc à la rédaction des cahiers des charges pour la consultation des entreprises et envisager le **démarrage des travaux au printemps 2024**.

Cet équipement structurant positionné à l'entrée du territoire de Serre-Ponçon marquera la fin de l'aménagement de l'entrée de ville Ouest et rendra pleinement service aux locaux comme aux visiteurs !



Rénovation de la BNPA et extension de la cuisine centrale

La **Base de Nautisme et de Plein Air (BNPA)** a fêté ses 50 ans d'existence en 2022. **La BNPA est un équipement municipal regroupant 3 grandes fonctions** : l'école de voile, le centre d'hébergement collectif et la cuisine centrale qui fabrique aujourd'hui près de 450 repas/jour pour la restauration collective.

Depuis 5 ans environ, la municipalité ambitionne la rénovation et la modernisation de ce bâtiment afin de renforcer son attractivité et permettre sa nécessaire mise aux normes face à la réglementation actuelle. Aussi, différentes études ont été réalisées : redéploiement marketing, programmation architecturale, audit énergétique, diagnostic amiante et plomb...



La commune a engagé une équipe de maîtrise d'œuvre dès l'été 2023 permettant ainsi de définir les orientations architecturales et le programme de travaux à réaliser. Actuellement, au stade de l'avant-projet, les dépenses d'investissement pour cette rénovation énergétique et l'extension de la cuisine centrale sont estimées à 2 M € HT. Aussi, au vu du montant, il est indispensable pour la collectivité de préciser son plan de financement et compléter les dossiers de subventions déjà accordées.

Programme « Petites Villes de demain »

Aménagements transitoires de la Place Lesdiguières, signature de la Convention opération de revitalisation du territoire, diagnostic de l'habitat

La commune de Chorges structure son action en faveur de la redynamisation urbaine.

Elle est signataire de la Convention d'opération de revitalisation du territoire portée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui recense les projets structurants de la commune pour les 5 ans à venir et constitue une feuille de route partagée avec l'Etat et les financeurs.

Elle mène conjointement avec la Communauté de Communes et Embrun, un diagnostic de l'habitat sur le territoire intercommunal et dans les centres anciens.

L'objectif est de mettre en œuvre dès 2024 un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat pour accompagner les habitants à la rénovation thermique et à l'adaptation de leurs logements au handicap et au vieillissement.

Dans la continuité de l'étude de programmation de son centre-bourg et de la concertation menée avec les habitants le 18 juin 2023 dernier, la municipalité avance sur la place Lesdiguières.

Elle a mis en œuvre l'interdiction de stationner en vue de redonner son usage à la place principale du village et sa fontaine classée et en permettre la réappropriation par les habitants.

Afin d'associer les caturiges à la réflexion sur l'aménagement durable de cette place emblématique de la commune, un projet d'aménagement transitoire est prévu dès le premier semestre 2024.

Le 21 février 2024, une réunion publique sera organisée avec les habitants pour recueillir leurs besoins et propositions pour cet espace. Venez nombreux participer à la co-conception de cet aménagement pour notre place !

L'aménagement sera ensuite réalisé en chantier participatif durant 5 jours du 15 au 19 avril 2024.

Ce projet a été conçu en lien avec la sécurisation de la rue du Fein pour l'accès aux écoles communales. La journée d'animation de « rue aux enfants » sera menée au cours de la période de la réalisation de cet aménagement transitoire. Cette démarche conjointe a été retenue par l'ADEME (l'agence de la transition écologique) et fera l'objet d'un cofinancement.

Modification n°3 du PLU

La municipalité a décidé en août 2022 d'engager une modification de son PLU. Il s'agit en premier lieu de modifier la zone UC3 à la Baie Saint-Michel afin de permettre la reconversion de l'ancienne usine ALP fermée depuis 2018. Il s'agit également d'adapter le règlement sur des points qui sont devenus inappropriés au regard du contexte urbain et que nous souhaitons faire évoluer rapidement (hauteurs sur certaines zones, aspect architectural des constructions (panneaux solaires, volets roulants,

clôtures...). Enfin, c'est aussi l'occasion de supprimer des emplacements réservés qui sont devenus obsolètes soit par la réalisation des projets prévus à cet effet soit par l'abandon ou la non nécessité de réalisation de ceux-ci. Il peuvent également être modifiés pour s'adapter à la réalité du terrain (élargissement ou création de voie) et enfin certains ont été créés pour répondre à des besoins futurs en termes d'aménagement urbain.



Élaboration du SCOT de Serre-Ponçon (17 communes)

Depuis début 2023, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) a entamé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Document de planification à horizon 20 ans, il vise à harmoniser les politiques publiques d'aménagement sur le territoire et à déterminer l'équilibre entre préservation des ressources et développement.

Le SCOT sera par ailleurs le document traduisant la loi Climat et Résilience et les modalités d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire. Il sera le cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité et permettra une vision globale des enjeux du territoire.

De nombreuses thématiques seront abordées au travers du SCOT : l'adaptation au changement climatique, la mobilité, l'économie et le tourisme, l'agriculture, la consommation d'espace, les ressources naturelles, etc.

Le SCOT devrait être approuvé avant la fin 2025 : un calendrier serré qui nécessite une forte mobilisation de la CCSP, des élus et des partenaires locaux.

L'élaboration du SCOT fera l'objet d'une concertation étroite : toutes les communes du territoire ont déjà été rencontrées, des ateliers thématiques ouverts au grand public sont prévus, de même que 4 réunions publiques tout au long de la démarche. Une exposition publique itinérante sera disponible en mairie de Charges du 12 au 18 février 2024.

Toutes les informations pour participer à la démarche d'élaboration du SCOT sont à retrouver sur le site de la CCSP : www.ccserreponcon.com. Vous pouvez également faire part de vos remarques par e-mail à l'adresse suivante : scot@ccserreponcon.com

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)



Actuellement en cours d'études de maîtrise d'œuvre avec l'architecte M. François DUFAYARD, le projet de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle avance en lien avec les professionnels de santé qui y prendront place. Le projet prévoit d'intégrer 3 médecins généralistes, 1 cabinet ouvert à des permanences de spécialistes, une salle de traumatologie, 3 cabinets d'infirmiers libéraux et 4 kinésithérapeutes.

Le coût d'opération est estimé à 1,5 M € pour les travaux et environ 200 000 € pour les études. Là encore, la collectivité doit solliciter les partenaires financiers afin d'amoindrir sa part d'autofinancement.



EGLISE SAINT-VICTOR



Contrairement à ce que nous vous annonçons lors du dernier bulletin municipal et comme vous aurez pu le constater, la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation de l'église Saint-Victor (réfection du clocher et intérieur des deux chapelles) n'ont pu démarrer cette année 2023, notamment à cause de marchés de travaux infructueux pour certains lots.

Toutefois, nous avons organisé dernièrement une réunion préparatoire de chantier en présence de l'architecte M. Stéphane BERHAULT et des entreprises attributaires afin d'organiser au mieux la période de travaux qui devrait s'étaler de mars à décembre 2024.

Ce chantier promet d'être exceptionnel et prévoit deux journées ouvertes au grand public permettant à tous de découvrir les métiers d'art et de l'artisanat (vitrail, taille de pierre...).

Les marchés de travaux attribués prévoient d'ores et déjà plus de 100 000 € de dépenses supplémentaires par rapport aux dossiers de demandes de subventions effectués en 2022. Aussi, nous nous permettons de vous rappeler ici notre appel aux dons via la Fondation du Patrimoine et nous vous remercions par avance pour votre soutien pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80697
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Saint-Victor

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

FONDATION **Je donne !**
DU PATRIMOINE Pour la restauration de



Développement durable

Actions en lien avec la mobilité

Navettes été – hiver déployées par la CCSP

Le bilan du fonctionnement de la navette estivale mise en place par la Communauté de Commune de Serre-Ponçon vers Chanteloube lors de la saison estivale 2023 fut très positif.

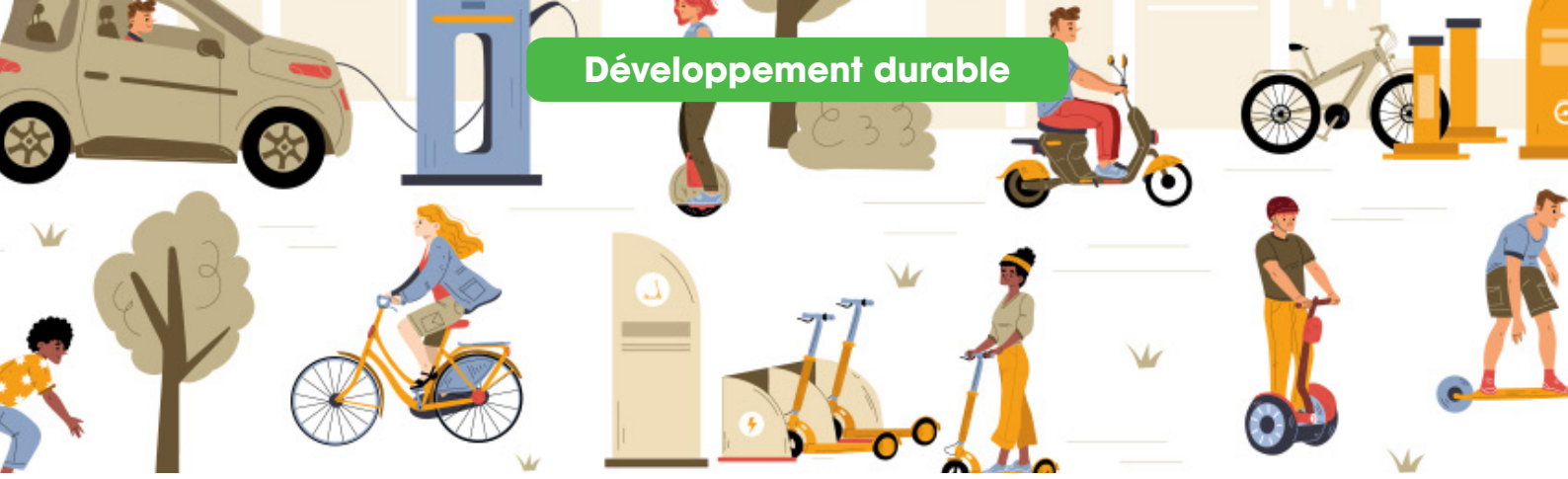
Près de 4 700 voyageurs ont emprunté ce mode de transport sur la période du 08/07/23 au 20/08/23, c'est plus du double de l'été 2022 !

La navette hivernale reprend du service vers Réallon du 23/12/23 au 31/03/24. Retrouvez les horaires sur la dernière page !

Une nouvelle identité visuelle « VAI » a été créée afin de rendre plus lisible les actions de mobilité de la CCSP.



Mobilité Serre-Ponçon



Ouverture des lignes de cars scolaires ZOU à TOUS !

Voici une belle avancée avec les services régionaux de transports scolaires ZOU puisque **certaines lignes scolaires non saturées pourront dès 2024 être empruntées par toutes et tous à condition de détenir une carte ZOU et d'acheter un titre de transport !** On vous en dit plus à la rentrée sur notre page Facebook ! Suivez nous !



Programme d'écomobilité scolaire « MOBY »



La 2^{ème} année du programme d'écomobilité scolaire « MOBY » se poursuit avec l'école. **Une nouvelle journée de sensibilisation aux modes de déplacements actifs a été organisée le 21 novembre 2023 dans toutes les classes de l'école élémentaire.** Un rappel du fonctionnement du dépose minute va être distribué dans les cahiers afin d'améliorer la fluidité du trafic.

Un fichier recensant les coordonnées des parents souhaitant pouvoir s'organiser pour partager des trajets (domicile-école) est disponible à l'accueil de la Mairie. Enfin, un projet de « rue aux enfants » est en préparation pour le printemps 2024 sur la rue du Fein longeant la place Lesdigières.

Programme « Savoir Rouler À Vélo »

Les interventions du programme « Savoir Rouler à Vélo » auront lieu dans les classes de CM1 et CM2 sur la dernière période scolaire en lien avec le Club de VTT Vélo Passion et les moniteurs diplômés d'état.

En 10 heures, le « **Savoir Rouler à Vélo** » permet aux **enfants de 6 à 11 ans de devenir autonome à vélo**, de pratiquer quotidiennement une activité physique de se déplacer de manière écologique et économique. Ce programme, pris en charge par la commune, permet de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège, chaque élève recevant une attestation de qualification, identique à celle du « Savoir Nager ».



Participation au challenge Mobilité de la CCSP

La Mairie de Chorges a participé **du 12 au 18 septembre** dernier au challenge de la mobilité organisé par la CCSP et a remporté haut la main ce défi parmi les 8 collectivités et entreprises participantes ! Ce challenge fut l'occasion de renforcer la cohésion des agents municipaux mais aussi pour certains de valoriser et/ou découvrir d'autres modes de déplacements domicile-travail !

Un chèque de 2 000 € versé à la collectivité permettra en 2024 de mettre en place un abri-vélo sécurisé sur le centre-bourg et le TOTEM sera remis en jeu lors de la prochaine édition !



La véloroute « Durance à Vélo V862 »

Le projet de véloroute la « **Durance à Vélo V862** » avance à petits pas et chaque intercommunalité travaille sur son itinéraire étudiant les différentes possibilités d'aménagements techniques à moindre coûts. Dans cette attente, le Département des Hautes-Alpes a jalonné grâce à des panneaux spécifiques un itinéraire. Retrouvez ces infos sur : <https://laduranceavelo.fr/>



« Rezo pouce », auto-stop et co-voiturage entre voisins !

Le Département déploie en 2024 une solution unique, en partenariat avec les 9 Communautés de Communes des Hautes-Alpes ! « **Rézo Pouce** » de Mobicoop, un dispositif totalement gratuit pour partager des trajets du quotidien entre voisins grâce à l'application « Mobicoop » ou simplement en levant le pouce aux arrêts identifiés !

Concertation citoyenne sur les zones d'accélération des énergies

Le lundi 27 novembre 2023, la Médiathèque de Chorges a accueilli une réunion de concertation citoyenne en partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), visant à informer et échanger sur les « **Zones d'accélération des énergies renouvelables** ». Ces zones ont été identifiées conformément à la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023 et à la mise en œuvre du Schéma directeur des énergies sur le territoire intercommunal (CCSP).

Au cours de cette réunion, la CCSP a présenté des cartographies détaillant le potentiel des différentes filières énergétiques sur la commune, à savoir la biomasse, la géothermie, l'hydraulique, le photovoltaïque et le solaire thermique.

La commune de Chorges a sélectionné les filières en accord avec les contraintes territoriales, telles que la loi littoral et les exigences des architectes des bâtiments de France. Ces choix sont également alignés sur les projets à venir, notamment la MSP. Les zones d'accélération propices aux projets d'énergies renouvelables ont été définies. La commune a identifié des toitures pour le photovoltaïque, le site de l'ancienne décharge pour le photovoltaïque au sol, le centre historique pour la méthanisation (en s'appuyant sur le réseau de gaz de ville et en collaboration avec les agriculteurs pour récupérer les déchets organiques). La biomasse est envisagée avec un projet de réseau de chaleur alimenté par du bois déchiqueté sur le site de la futur MSP. La commune pourra autoriser la géothermie aux particuliers ayant

CONCERTATION CITOYENNE

Zones d'accélération des énergies renouvelables



COMMUNE DE CHORGES

SALLE DE RÉUNION DE LA MÉDIATHÈQUE
 LA CONCERTATION SERA SUIVIE D'UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ

des maisons individuelles implantées sur de grandes parcelles.

Pour finir la CCSP a rappelé le calendrier de mise en œuvre du projet de ZaER sur la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Phase de diagnostic : **septembre à décembre 2023.**

Elaboration des scénarios : décembre **2023 à septembre 2024.**

Mise en œuvre : à partir d'octobre 2024

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LE CONE DE DÉJECTION DES MOULETTES

Les travaux de déboisement réalisés en 2021 et 2023, font partie d'un ensemble de travaux visant à protéger la commune de Charges des inondations. Ils relèvent d'une gestion globale appelée «GEMAPI», gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.

Cette gestion est une compétence confiée aux intercommunalités (Communauté de Communes de Serre-Ponçon).

Le bloc communal peut concilier urbanisme et prévention des inondations par une intégration de ce risque dans l'aménagement du territoire.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI comprennent :

- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- La défense contre les inondations.

Ainsi, le bon **entretien du torrent des Moulettes** contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles. Cette année, un déboisement conséquent vient de se terminer à l'amont du pont. **Une cinquantaine de caturiges ont pu récupérer du bois issu de ces travaux.** Pour continuer la protection, une Étude de Bassin de Risque (EBR) définira et estimera les travaux et leur montant pour atteindre un niveau de protection centennale. Une deuxième campagne de coupe de bois interviendra préalablement aux travaux de remise en état de la digue de protection défaillante en de nombreux points. Enfin, l'obtention de subventions (FEDER et Région Sud PACA) sera une absolue nécessité afin de réaliser ces travaux d'ampleurs.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les facteurs combinés du **réchauffement climatique, de la déprise agricole, du déficit d'entretien des forêts et d'origine des feux** (9 feux sur 10 sont d'origines humaines) font que

le risque d'incendie tend à s'étendre et à s'intensifier. Les conditions exceptionnelles d'hier et d'aujourd'hui seront la norme de demain. Dans ce contexte, la commune de Charges ne peut s'estimer à l'abri de telle catastrophe. Cette situation a été mise en évidence par le feu de Gironde en 2022, et dans notre département en 2023. Chanousse : 135 hectares, Crots : 50 hectares et trois maisons détruites, Saint-Bonnet-en-Champsaur : 20 hectares parcourus car très rapidement stoppé.

La loi renforce la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque de feux de forêt. Ainsi, les **obligations légales de débroussaillage (OLD) s'imposent dans 97 communes des Hautes-Alpes**, dont Charges. Les OLD sont à mettre en œuvre dans et à moins de 200 m des massifs forestiers. Elles consistent à créer des discontinuités de combustibles verticales et horizontales autour des maisons (50 m) et des voies de circulation. **Le débroussaillage reste le moyen, le moins cher et le plus efficace pour protéger les forêts et se protéger du feu.** 40 % des maisons sont détruites lorsque ce travail n'est pas ou mal réalisé et inversement lorsqu'il est réalisé 80 % ne subissent aucun dégât.



CCAS

Le CCAS a célébré Noël !

Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé son après-midi festif de Noël. Plus d'une soixantaine de convives ont pu échanger et déguster un délicieux goûte, animé avec enthousiasme par Aurore et Éric.

Chaque participant a pu repartir avec un colis garni accompagné d'une carte de vœux tout spécialement réalisée par les enfants de l'Accueil de Loisirs de la commune. Les colis seront livrés au domicile des personnes n'ayant pu se déplacer.



Des Ateliers pour les + de 60 ans retraités en 2024

Dans la continuité et en fonction des demandes, il pourra être proposé :

- un **Atelier Yoga Douceur** (6 séances de 1h30) qui permet de travailler le corps et l'esprit, garder forme, santé et joie de vivre en apprenant à se relaxer, à s'étirer, améliorer l'équilibre et la souplesse...;
- un **Atelier Cap Bien-être** (4 séances de 2h30) qui vise à apprendre à

gérer ses émotions, son stress, le bien vivre avec soi et avec les autres... ;

- un **Atelier Sommeil** (5 séances de 2h) qui permet de comprendre les mécanismes du sommeil, expérimenter certaines techniques de relaxation et de respiration, connaître les conseils et astuces pour une bonne hygiène du sommeil... Nous espérons que ces ateliers vous plairont.



LA CRÈCHE

« 2023 a été l'année de la **réalisation du jardin pédagogique**, soutenu financièrement par la CAF des Hautes-Alpes et mis en œuvre grâce à l'aide précieuse des services techniques municipaux et le fort investissement de l'équipe de la crèche. **Les enfants ont pu planter courgettes, tomates, petits pois, melons, fraises, plantes aromatiques...** et quelques fleurs pour agrémenter le tout. Un jardin haut en couleurs, en odeurs et en goûts pour l'éveil des sens, complété par **la construction d'une cabane sensorielle et d'un tunnel végétalisé.**

Grâce à la récupération d'objets apportés par les parents, **un mur d'éveil musical a également pu être réalisé** à l'occasion d'un atelier parentalité organisé avec les parents.

Au début du mois de juillet, les plus grands ont également pu profiter d'une **sortie à la ferme pédagogique de l'IME du Bois Saint-Jean** et ainsi côtoyer de près les animaux de la ferme ».

Projets pédagogiques





ÉCOLE : Année scolaire 2023-24

Les 2 écoles ont fusionné pour n'en faire qu'une : l'école primaire de Chorges. L'école primaire de Chorges est constituée de 13 classes (4 en maternelle et 9 en élémentaire). Elle compte 287 élèves. Voici sa composition : 9 classes en élémentaire (192 élèves) et 4 classes en maternelle (95 élèves).

En septembre, les écoles de Chorges (maternelle et élémentaire) ont accueilli leur nouveau directeur : Monsieur Nicolas Jean Dit Gautier.

ENTRETIEN AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR

Présentation de celui-ci : Papa de 2 petites filles, marié, enseignant depuis 13 ans, fait sa 8^{ème} rentrée de direction. Tourné vers les sports de nature et les voyages avec des visites et rencontres dans des écoles des 5 continents.

Les projets de l'école : travail inter-cycles

Chaque enseignant porte des projets dans sa propre classe. Cette année, avec la fusion, il y aura des projets inter-cycles. Nous voulons que les enfants travaillent avec d'autres classes d'âge, pour y présenter leur production, lors d'un « marché des savoirs », les CP et CE1 partageront leur découverte scientifique sur l'eau avec les maternelles ; les CM viendront lire des textes aux maternelles ; les maternelles nous accueilleront lors de leur semaine des arts. Les enseignants souhaitent également mobiliser le jeu comme levier des apprentissages.

Pour cette année olympique, des handiolympiades concerneront toute l'école. Un reportage journalistique aura lieu. Les élémentaires participeront à un tournoi de rugby en fin d'année pendant que les CM valideront un stage de savoir rouler. Un cycle natation et ski de fond seront également mis en place.

Projets culturels : la culture a toujours une place centrale à l'école : la maternelle assistera aux représentations de la Passerelle et participera à « École et cinéma ». Durant la semaine des arts en maternelle, les œuvres seront exposées. La semaine du goût leur a donné également de bons supports de travail ; Merci aux parents qui se sont déplacés à l'école. L'école participera d'ailleurs à la « Grande lessive » de mars. De même, une dumiste, Adeline intervient sur toutes les classes et le directeur animera ensuite une chorale. Enfin, en lien avec le travail sur le harcèlement, l'équipe travaille à la mise en place d'un plan de prévention dans lequel entrera de multiples activités (piscine, skis, et sorties culturelles).

En décembre dernier, un spectacle de Noël a eu lieu : « Le Noël enchanté du Yétou », merci à eux pour cette belle prestation.

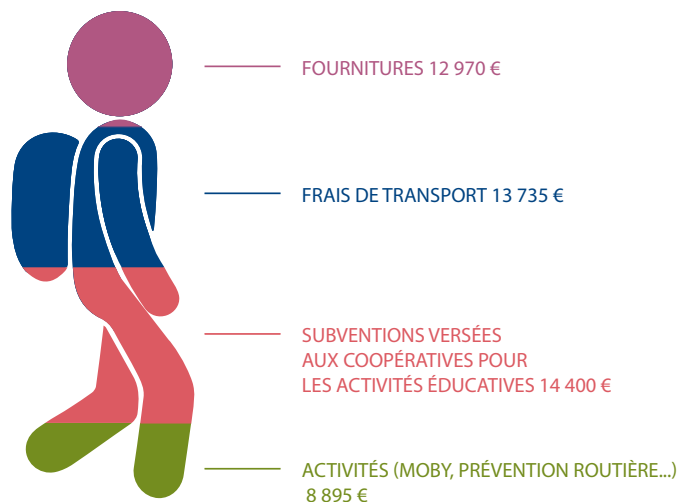
Certains projets nécessiteront d'être partagés avec d'autres structures, avec par exemple le centre de loisirs, pour voir comment nous pourrions, ensemble, travailler sur la nomination de ce nouveau groupe scolaire, mais également d'autres projets comme par exemple un réaménagement de la cour pour favoriser un meilleur climat scolaire et donc de meilleurs apprentissages.

En octobre, comme chaque année, les 2 classes de CM2 sont parties sur l'île de Porquerolles, séjour bien rempli entre vélo, canoë, randonnées et découvertes des milieux marins et sorties culturelles.

Monsieur Jean dit Gautier s'est très vite intégré au groupe des enseignants et a réussi à former cette nouvelle équipe pleine de dynamisme pour le bien des enfants de Chorges.

DOTATIONS ANNUELLES ECOLES DE CHORGES

Dans le cadre de sa compétence liée à la gestion des écoles, la municipalité octroie près de 50 000 € chaque année au groupe scolaire. Ces dotations sont détaillées comme suit :



Cette dotation ne comprend pas les charges directement supportées par la commune en terme de personnel, de fluides et d'entretien des bâtiments. 4 ATSEMS sont affectées à la partie maternelle (ceci est un choix fort de la municipalité pour accompagner l'équipe enseignante) ; 8 animateurs et 7 agents de service œuvrent au quotidien pour le temps méridien.



Bilan 2023 de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)



Au cours de l'été 2023, dans la continuité de notre projet pédagogique sur la découverte du patrimoine naturel et caturige, les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à de très nombreux projets et séjours. Ils ont eu la chance d'être accompagnés par de nombreux intervenants extérieurs issus de conventions établies avec des partenaires tels que :

- L'association Randonnée caturige pour notre projet « **LOU PICA PAOUTO** » ;
- Le centre d'art contemporain Les Capucins d'Embrun et l'intervention de 2 artistes pour nos projets sur « **LOUP Y ES-TU ?** » ET « **LES PETITES BÊTES** » ;
- Le service patrimoine Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras, et le centre des monuments nationaux pour notre projet « **PRENDRE PLACE/ REGARDS D'ENFANTS SUR VAUBAN** » ;
- L'association Mobil'idées pour notre séjour « **CYCLOCAMPEURS EN HERBE** » ;
- Le bureau des guides d'Embrun pour notre projet sur « **NOS MONTAGNES** » ;
- La fédération de pêche des Hautes-Alpes pour notre séjour « **ON A LA PÊCHE !** » ;

Tous ces partenariats débouchent sur de riches rencontres entre les enfants de l'accueil de loisirs et des hommes ou des femmes, artistes ou bénévoles, passionnés dans leurs spécialités.

Pour l'année 2023/2024, l'accueil de loisirs a répondu à l'appel à projet sur « **Les forêts pédagogiques** » et a la chance d'intégrer ce programme en partenariat avec l'association des randonneurs caturiges ainsi que les élus du CCAS.

Ce programme d'éducation à la forêt des communes forestières « La forêt fait école dans les territoires » est un programme de sensibilisation des enfants aux fonctions multiples de la forêt qui a été mis en place depuis 2020, par les communes forestières PACA, en partenariat avec leur fédération nationale et l'ONF. Ce projet intitulé « **Le cèdre de l'Atlas** » sera une nouvelle fois l'occasion de mettre en place un projet intergénérationnel. L'artiste peintre Fabiana accompagnera les enfants dans la réalisation d'œuvres éphémères, qui seront exposées sur la parcelle de forêt n°14 que la commune de Chorges leur aura confié.

Fin juin 2024, une restitution du travail des enfants sera proposée aux familles sous forme de balade contée.



Bilan 2023

L'année 2023 fut riche sur le plan de la fréquentation, des partenariats renouvelés ou initiés, des nombreux rendez-vous culturels... qui ont fait le plein de spectateurs, de la satisfaction des usagers pour cette carte unique et le passage de la navette documentaire du réseau de lecture Serre-Ponçon à la page. L'équipe de la médiathèque se projette avec enthousiasme sur bien d'autres réjouissances à venir pour cette nouvelle

année : un portail documentaire bien utile pour tous les usagers des médiathèques du réseau ; un nouveau guide pratique joint à ce bulletin ; un projet de boîte retours de documents qui se concrétise..., oui, oui ! et de nombreux nouveaux rendez-vous culturels.

SERRE-PONÇON
à la page



Chorges, " Terre de jeux " !
Déjà en 2023 !

Pour la Fête de la Science, édition 2023, dont la thématique nationale était le sport, la médiathèque avait concocté un programme autour du vélo. Des partenariats se sont noués avec Mobil'idées à Gap et les Archives départementales.

AU PROGRAMME : une exposition « Images de sport » ; des ateliers autour du Vélectrogène, vélo générateur d'électricité, pour les classes et le tout-public et la projection d'un film « La Grand-Messe » à la force des mollets des spectateurs et des bibliothécaires ! Un moment jubilatoire, très apprécié de toutes et tous !

6 classes de l'école élémentaire ont été accueillies à la médiathèque pour l'exposition et/ou l'atelier autour du vélo générateur. 195 personnes touchées au cours des différentes propositions.



Saisons culturelles de Chorges 2024

Vous trouvez la programmation culturelle grâce aux plaquettes trimestrielles disponibles à la médiathèque, dans les commerces, à l'Office du tourisme ou consultable en ligne ici : www.mairie-chorges.fr/culture-chorges.

L'entrée est gratuite, sous réserve des places disponibles.

Il est très souvent indispensable de réserver auprès des bibliothécaires, pensez-y !



Focus sur 2 spectacles de la programmation 2024

Nous avons l'immense plaisir et honneur d'accueillir Robin Renucci

SPECTACLE : Complicités littéraires de Robin Renucci
Que ma joie demeure - d'après Jean Giono
 « Donner à entendre des auteurs que j'aime avec un accompagnement musical », tel est le programme annoncé par Robin Renucci dans cette lecture produite par La Criée à Marseille, dont il est le directeur. Un homme surgissant de nulle part, travailleur saisonnier va passer quelques temps auprès des paysans isolés des hauts plateaux de Provence. Là-haut la vie est dure, toute entière consacrée au travail d'une terre difficile. Par la simple présence de cet homme, petit à petit les choses vont changer. Au milieu de dures contraintes, le goût de l'inutile se réveille, le goût du bonheur : que ma joie demeure !
 D'après *Que ma joie demeure*, Jean Giono -
 Adaptation : Evelyne Loew - Musique : Bertrand Cervera ou Kimberley Beelmeon (violon)

Vendredi 12 janvier à 20h - Médiathèque

À partir de 14 ans - Gratuit

Réservation fortement conseillée - durée : 60 mn



SPECTACLE : B.A.K. la famille, ce n'est pas que des portraits punaisés sur des placards De et par la compagnie Hecho en Casa

B.A.K : trois lettres pour trois portraits féminins autour du thème de la famille, car la famille, c'est parfois sacré, sujet de discordes, de souvenirs, de fous-rires... Un terrain inépuisable ou presque pour cette Cie de théâtre franco-chilienne, attachée à défendre une écriture contemporaine et intimiste. Blanche a un certain âge et sa mémoire part en fumée. Armelle est la seule femme gardienne de phare en haute mer et Katarina est une jeune ado en quête d'indépendance. Chacune vous accueille au cœur d'un dispositif scénique poétique et sensoriel pour évoquer leur parcours. Pétries dans du sable, du sel, de la farine, de l'eau ou de la terre... leurs histoires ressemblent aux nôtres, nous rassemblent ...

Jeu : Mélanie Viñolo (Blanche), Camille Duchesne (Armelle), Diane Lefébure en alternance avec Paula Cossin (Katarina)

Régie : Julien Delignières

Construction décor : Didier Benoit et Peio Noisette

Lumières : Nicolas Perret

Création graphique : Cie Hecho en casa

Diffusion : Jean-Yves Ostro

Administration et communication : Chloé Habasque

Production : Cie Hecho en casa



Soutiens : Ville d'Anglet | Communauté d'Agglomération Pays Basque | Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques | Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine |

Samedi 9 mars à 20h - Salle des fêtes
À partir de 9 ans - gratuit - réservation fortement conseillée, jauge limitée - Durée : 3 X 25 mn

Associations 2023

À la fin de l'été, la municipalité a acté par délibération la création d'un **service « vie associative »**.

Ce choix est motivé par le souhait des élus de renforcer le soutien à la vie associative à Chorges (**près de 80 associations contribuent à la vie locale dans divers domaines**).

Ainsi, une interlocutrice privilégiée apportera le soutien technique et administratif aux associations mais également aux élus, lors des commissions notamment.

Le dossier des demandes de subventions a évolué, et un règlement fixant les modalités d'octroi des subventions a été élaboré afin de garantir la transparence nécessaire lors de l'étude des demandes.

Près de 50 000 euros ont été alloués aux associations en 2023.

Alexandra MONOD sera à votre disposition :

Le lundi matin de 8:30 à 12:00

Le mardi toute la journée

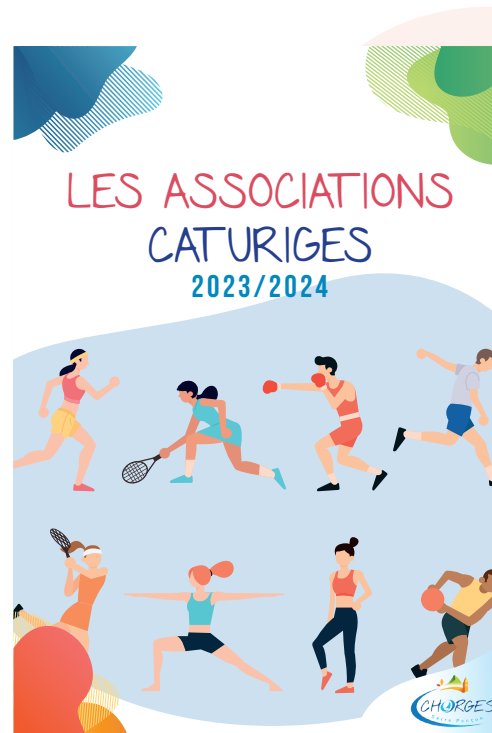
Le mercredi matin de 8:30 à 12:00

Le jeudi matin de 8:30 à 12:00

Vous pouvez retrouver sur le site de la mairie :

<https://www.mairie-chorges.fr/livret-associations-20232024>

et à l'accueil de la Mairie le guide des associations, qui référence toutes les associations.





État Civil

Selon les éléments communiqués en Mairie au 1^{er} décembre 2023

• NAISSANCES

- LOIRE Merlin néle 3 janvier
- POISSON Maho néle 9 janvier
- ZUCCARELLO Lyssandre néle 31 janvier
- DUFOSSE Margot née..... le 31 janvier
- DURAND Kayla néele 30 mars
- ANDRE Arya néele 16 avril
- LAURENT BOURGOIN Kaylan né..... le 28 avril
- BOUBET Nina née le 1^{er} mai
- BLANCHARD Liam né.....le 4 juin
- MARQUET Dune néle 7 juillet
- RASPIENGEAS Charlotte née..... le 7 juillet
- POULAIN Lola néele 2 août
- IHEDIOHA Chimamanda née..... le 14 août
- BLANCHET Emma néele 17 août
- AUBERT Antoine né le 27 septembre
- OUVRARD MEDIET Ilyana née..... le 6 octobre
- ALESSIO Arev né le 10 octobre
- AMAR Marius né le 16 novembre

• MARIAGES

- BARE Nicolas et CHOURAQUI Aurélie..... 25 mars
- LEGROS Marc et DROITECOURT Danièle29 avril
- BOILEAU Sébastien et DURANDIN Jessica7 mai
- PRAT Olivier et WATTRE Virginie13 mai
- HAEFFELIN Florian et BURKHARDT Julie27 mai
- BUDEL Adrien et BRUM Mélanie.....24 juin
- DE CHAFFOY Alexandre et ZAGOURI Laura1 juillet
- GINOD Yohan et AVRIL Ludivine1 juillet
- ROUISON Nicolas et DURAND Lisa19 août
- LAETHEM Benjamin et CINUS Maud8 septembre
- ARISTON Gilles et CHAMPSAUR Paulette23 septembre
- GUILLAUME Benjamin et ESPARCIEUX Audrey7 octobre
- SALLÉ Pierre et JULIEN Guylène7 octobre
- FANEN Eric et ROUX Charlotte.....4 novembre

• DÉCÈS

• ROUSSEL Jean-Pierre.....	1 janvier	• TRINQUIER Robert Daniel	17 mars
• DONNEAUD Lucien	12 janvier	• PEYRON Denise	31 mars
• BERTRAND Louis	18 janvier	• GUERINI Lilou	23 avril
• GIAÏ Jeannine	28 janvier	• VARAKOUMIAN Jean Pierre	2 mai
• BONNEFONT Andrée.....	8 février	• BUCQUET Maurice	18 mai
• RECOLE Marie Jeanne	9 février	• RUDOLPH Stephan	28 mai
• SCHUMMES-HÉNAUT Marie Jeanne.....	20 février	• ESPITALIER Emile	13 juin
• PETIT Claude	4 mars	• GUICHARD Daniel	14 juillet
• HERNANDEZ Reine	13 mars	• BOUCHET Jacques	5 septembre
• VIOLIN André	13 mars	• GRANDJEAN Huguette.....	9 novembre

INVITATION AUX VOEUX DU MAIRE DE CHORGES LE 12 JANVIER 2024 À 18H30 - À LA SALLE DES FÊTES DE CHORGES

Christian DURAND, Maire de Chorges,
l'ensemble du Conseil Municipal
ainsi que le conseil d'administration du CCAS
vous présentent leurs

Meilleurs Voeux

Une année sportive, active
et riche de projets !

CHORGES
ville de Chorges

CCAS
ville de Chorges

Infos diverses

→ TRANSPORT & CLIMAT

Découvrez l'impact des différents modes de transport sur le climat ici :



→ INFOS & CONTACTS

Retrouvez toutes les offres de transport sur la communauté de communes de Serre-Ponçon ici :



Office de Tourisme de Serre-Ponçon - Bureau d'information Touristique de Réallon : 04 92 44 25 67



→ ACCÉDER À SERRE-PONÇON EN TRANSPORTS COLLECTIFS

Le territoire de Serre-Ponçon est accessible en train (gares de Charges et Embrun) et en bus :



• Train INTERCITES de nuit Paris – Briançon : horaires et réservations sur SNCF Connect



• Train TER Zou Marseille – Briançon et Romans – Briançon : horaires et réservations sur SNCF Ter Sud



• Bus Zou n°69 Marseille – Briançon et n°50 Navettes Blanches : horaires et réservations sur Zou Ma Région Sud



• Bus Neige Express depuis Paris, Marseille, et Aix-en-Provence : horaires et réservations sur Autocars Imbert Neige Express

Vous ne trouvez pas votre bonheur ? Optez pour le covoiturage !



NAVETTE CHORGES - RÉALLON

Du 23 décembre 2023 au 31 mars 2024



↓ LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

« La Communauté de communes de Serre-Ponçon finance depuis plusieurs hivers des navettes à destination des stations. C'est un moyen formidable d'accéder aux sites et aux activités emblématiques de notre territoire, de manière pratique (pas de difficulté de stationnement), économique et écologique (navettes hybrides électriques ou alimentées au biocarburant). »

Chantal EYMEUD

→ NAVETTE GRATUITE CHORGES - RÉALLON

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

- Tous les samedis et dimanches du 23 décembre 2023 au 31 mars 2024 inclus
- Tous les jours du samedi 23 au dimanche 31 décembre 2023 inclus (1^{er} semaine des vacances de Noël) et du samedi 24 février au dimanche 10 mars 2024 inclus (vacances d'hiver de la zone B)

CHORGES → RÉALLON

Commune	Arrêt	Horaires			
Chorges	Gare*	7:55	9:05	12:20	16:20
Chorges	École	7:58	9:08	12:23	16:23
Prunières	Le Serre	8:06	9:16	12:31	16:31
Saint-Apollinaire	Village	8:12	9:22	12:37	16:37
Réallon	Station	8:25	9:35	12:50	16:50

RÉALLON → CHORGES

Commune	Arrêt	Horaires			
Réallon	Station	8:30	9:40	13:00	17:15
Saint-Apollinaire	Village	8:43	9:53	13:13	17:28
Prunières	Le Serre	8:49	9:59	13:19	17:34
Chorges	École	8:57	10:07	13:27	17:42
Chorges	Gare*	9:00	10:10	13:30	17:45

* Arrêt Gare situé à droite de la consigne à vélos sécurisée.

